



Les conférences

Lundi 11 mai 2009

de 9 h 15 à 12 h 30

sur le thème

**Actualité en matière de retraite
et de prévoyance**

CMS Bureau Francis Lefebvre

1-3, villa Emile Bergerat, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex, France
T +33 1 47 38 55 00 - F +33 1 47 38 55 55
info@cms-bfl.com - www.cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre est membre de CMS, regroupement de 9 grands cabinets d'avocats européens indépendants offrant aux entreprises un éventail complet de services juridiques et fiscaux en Europe et dans le reste du monde.

Fort de plus de 4600 collaborateurs, dont plus de 2240 avocats et 595 associés, CMS s'appuie sur 48 implantations dans le monde.

Cabinets membres de CMS : CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni, CMS Albiñana & Suárez de Lezo, CMS Bureau Francis Lefebvre, CMS Cameron McKenna LLP, CMS DeBacker, CMS Derks Star Busmann, CMS von Erlach Henrici AG, CMS Hasche Sigle, CMS Reich-Rohrwig Hainz.

Implantations mondiales principales et secondaires des cabinets membres de CMS :

Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Londres, Madrid, Paris, Rome, Vienne, Zurich, Aberdeen, Alger, Anvers, Arnhem, Beijing, Belgrade, Bratislava, Bristol, Bucarest, Budapest, Buenos Aires, Casablanca, Cologne, Dresde, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Hambourg, Kiev, Leipzig, Ljubljana, Lyon, Marbella, Milan, Montevideo, Moscou, Munich, New York, Prague, Sao Paulo, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Utrecht, Varsovie et Zagreb.

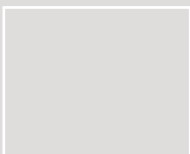
Les cabinets membres de CMS, en association avec The Levant Lawyers, sont présents à Beyrouth, Abu Dhabi, Dubaï et Koweït.

C/M/S/ Bureau Francis Lefebvre

à l'attention de Madame Christiane Vatel

1 - 3, villa Emile Bergerat

92522 Neuilly-sur-Seine Cedex



CMS Bureau Francis Lefebvre a le plaisir
de vous convier à la conférence qui se tiendra
le lundi 11 mai 2009
de 9 h 15 à 12 h 30

sur le thème

Actualité en matière de retraite et de prévoyance

1 La nouvelle circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 30 janvier 2009 sur les régimes de retraite et de prévoyance complémentaire

Les règles relatives au traitement social des cotisations destinées à financer des régimes de retraite et de prévoyance complémentaires ont été substantiellement modifiées par la loi "Fillon" du 21 août 2003 portant réforme des retraites et ses textes d'application.

Les nouvelles règles d'exonération de cotisations de sécurité sociale de ces contributions avaient déjà été commentées par la Direction de la sécurité sociale dans deux circulaires des 25 août 2005 et 21 juillet 2006. Une nouvelle circulaire du 30 janvier 2009 vient abroger ces textes et s'y substituer, en reprenant certaines des dispositions antérieures mais non leur intégralité et en ajoutant de nouvelles précisions. Il convient d'analyser la nouvelle doctrine de l'administration, même si celle-ci est parfois contestable, compte tenu des enjeux qu'elle soulève en matière de cotisations de sécurité sociale.

2 L'article 14 de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la portabilité des droits en matière de prévoyance et de remboursements de frais de santé

Seront notamment abordés les thèmes suivants :

- portée de l'avenant ayant reporté l'entrée en vigueur de cette mesure
- champs d'application professionnel
- difficultés de mise en œuvre

3 Les derniers arrêts relatifs à l'article 4 de la loi "Evin" n°89-1009 du 31 décembre 1989 sur l'obligation de maintien de la couverture de remboursement de frais de santé à certains salariés dont le contrat est rompu

Seront notamment abordés les thèmes suivants :

- étendue de la couverture à maintenir
- perspectives d'évolution de la jurisprudence
- projets en cours de modification des textes législatifs ou réglementaires

Ce forum sera animé par Florence DUPRAT-CERRI, avocat, responsable du service retraite / prévoyance au sein du département social, ainsi que par le Professeur Alain COEURET, ancien conseiller à la Chambre sociale de la Cour de Cassation, Directeur du Master de droit social de l'Université de CERGY-PONTOISE.

Accueil : 9 h 00

Début du forum : 9 h 15

Cette conférence sera suivie d'un cocktail

Lieu : CMS Bureau Francis Lefebvre
1-3, villa Emile Bergerat
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Parking : Place du Marché

Métro : Sablons

Le carton d'invitation sera exigé
à l'entrée

INVITATION

Réponse souhaitée avant le 4 mai 2009

M.	Société			
Fonction	Tél			
Adresse	E-mail			
<input type="checkbox"/> Assistera	<input type="checkbox"/> N'assistera pas	Sera représenté par	Fonction	E-mail

Possibilité d'inscription sur notre site www.cms-bfl.com (cf. Espace Clients, rubrique "Evénements")
ou par fax, à l'attention de Christiane Vatel au 01 47 38 42 84,

à la conférence

Actualité en matière de retraite et de prévoyance

Lundi 11 mai 2009 de 9 h 15 à 12 h 30